# Département NORD Canton ANICHE Commune DECHY

#### **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

#### LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

N° 2024-n°005-S

#### ARRÊTÉ DU MAIRE

# Portant restriction de circulation, Interdiction de stationner

Le Maire de la Commune de DECHY,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la route,

Vu le Code la voirie routière,

Vu la demande de **l'entreprise THEYS représentée GROUPE NAT – 1 rue des bouleaux- Bât L – LESQUIN (59810)** qui souhaite effectuer des travaux pour la création d'un puisard et reprise d'arrivée d'eau dans puisard, piquage puisard public en occupant temporairement le domaine public, **au 7 rue de Cantin** –à DECHY,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

# **ARRETONS**

-----

# Article 1er

A partir du 22 janvier 2024 et pour une durée des travaux de 5 jours (60 jours : durée de la réglementation), **l'Entreprise THEYS** est autorisée à procéder aux travaux pour la création d'un puisard et reprise d'arrivée d'eau dans puisard, piquage puisard public, **au 7 rue de Cantin** à DECHY.

### Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- le stationnement sera interdit
- ❖ la circulation sera restreinte à 30 km/h

#### Article 3.

Les services de **l'Entreprise THEYS** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation et aviseront les riverains de ces travaux.

#### Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise THEYS
- ❖ M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY Le 8 janvier 2024

le Maire

Jean-Michel SZATNY

Publié sur le site de la ville le 09 janvier 2024